



**COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20260526-260526\_008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026  
Publication : 02/06/2026



**DELIBERATION N° 260526\_008**

**OBJET : CULTURE : CONVENTION DE DEPOT DE BILLETTERIE PASS CULTURE**

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE VINGT SIX MAI** à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2026

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de votants : 28

(Dont 4 pouvoirs)

**Présents** : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE – Jean-Louis BEYRON - Marie-Christine BERTHOLLET - Ludovic PADUANO - Christine MONTAGNY - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Christiane BRUYAT – Michel FAURE - Emmanuelle NEEL – Pascal BADOIT - Aline CIZERON - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB – Estelle JOUBERT – Magali BOURKAIB – Laurent BOURRIN – Julien SAUVIGNET - Mickaël HATRON - Maxime PEILLER – Fleurine CIZERON.

**Absents ayant donné procuration** : Pierre THOLLY A Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIERE A Jean-Louis BEYRON - Frédéric BERTHET A Ludovic PADUANO - Caroline BADOL A Julien SAUVIGNET

**Absent excusé** : Christian FAYOLLE

**Secrétaire élue pour la session** : Christine MONTAGNY

Il est rappelé à l'assemblée que la commune de Chazelles-sur-Lyon a lancé en 2021 sa première saison culturelle au théâtre Marcel Pagnol et cette saison sera renouvelée en 2026/2027.

Pour accompagner cette saison, la commune propose de renouveler l'édition de 250 pass culture d'une valeur de 20 euros chacun. Ces chéquiers seront gratuits pour les chazelloises et chazellois, à raison de 1 pass culture par foyer.

La commune confiera à l'Office de Tourisme de Forez-Est (Bureau d'Information Touristique de Chazelles-sur-Lyon) la distribution des pass culture ainsi que l'acceptation des chéquiers comme moyen de paiement lors de l'achat des spectacles par les chazellois.

Une convention de dépôt de billetterie pass culture avec l'Office de Tourisme détaille les conditions de collaboration. La convention est jointe à la délibération.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré :  
A 28 voix Pour et 0 contre

**APPROUVE** la convention de dépôt de billetterie avec l'office de tourisme Forez-Est pour les pass culture ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

-----

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,  
Pierre VERICEL

La secrétaire de séance,  
Christine MONTAGNY

**OFFICE DE TOURISME FOREZ-EST**

125 Avenue des Sources  
42210 Montrond-les-Bains  
[www.rendezvousenforez.com](http://www.rendezvousenforez.com)



**CONVENTION DE DEPOT DE BILLETTERIE N°004/2026 :  
PASS CULTURE CHAZELLES-SUR-LYON – SAISON 2026-2027**

**Entre,**

Dénomination : Mairie de Chazelles-sur-Lyon  
Adresse : 12 rue Armand Bazin – 42140 Chazelles-sur-Lyon  
Structure juridique : Mairie  
Tél. : 06 18 67 05 09  
Représenté par : M. Paduano

SIRET : 214 200 594 00015  
Email : [l.paduano@chazelles-sur-lyon.fr](mailto:l.paduano@chazelles-sur-lyon.fr)

**Agissant sous le nom de mandant**

**Et,**

L'office de tourisme Forez-Est - Etablissement Public Industriel et Commercial  
Adresse : 125 avenue des Sources - 42210 Montrond-les-Bains - SIRET : 82860246600017  
Tél. : 04 77 94 64 74 – [l.gattuso@forez-est.com](mailto:l.gattuso@forez-est.com)  
Représenté par son directeur : Laurent Duclieu, dûment habilité par une délibération du Comité de direction en date du 12/07/2017.

**Agissant sous le nom de mandataire**

Le mandant confie au mandataire la billetterie dénommée **Pass culture** et l'autorise à vendre au nom du mandant les billets par le biais de sa solution de billetterie. L'office de tourisme Forez-Est agit explicitement vis-à-vis des tiers en tant qu'intermédiaire transparent en lui révélant systématiquement lors de la vente l'identité du mandant (Nom de l'article sur le ticket de caisse délivré au client).

Le mandataire précisera le contingent de billets dédiés au mandataire : **250 chèquiers (1 chéquier gratuit par foyer pour les Chazellois).**

Le mandataire s'engage à respecter le(s) tarif(s) fixé(s) par le mandant : **chéquier d'une valeur de 20€ chacun.**

**Conditions générales de collaboration :**

**I - Durée**

La convention conclue entre les 2 parties sera valable 1 an renouvelable par tacite reconduction.

**II – Dispositions relative à la responsabilité**

La responsabilité en cas de perte, vol, impayés des objets reste à la charge de l'office de tourisme Forez-Est. Le mandant s'engage à respecter les procédures fixées par le mandataire, notamment la signature de la présente convention et de la clôture de la billetterie.

**III - Annulation**

En cas d'annulation du fait du mandant, charge à lui de prévenir et rembourser les clients.

La restitution du montant total des billets vendus au mandant, à la date de l'annulation, et déduction faite du commissionnement convenu, sera conditionnée au remboursement de l'ensemble des clients par le mandataire.

**IV - Paiement**

Le mandataire restituera par virement bancaire du trésor public, après signature d'une clôture de billetterie et selon le délai légal, le montant total des ventes.

Aucune commission ne sera appliquée.

**L'Organisateur transmettra un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) et son n° de SIRET à la signature de la présente convention.**

**V - Attribution de compétence juridictionnelle**

En cas de litige né de l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à le résoudre par la voie amiable. A défaut, le tribunal administratif de Lyon sera seul compétent pour connaître le litige.

**VI – Tous les échanges entre le mandant et le mandataire (clôture...) se feront uniquement par voie électronique**

Fait à Montrond-les-Bains, en 2 exemplaires, le 27 avril 2026.

Le mandataire

**OFFICE DE TOURISME  
FOREZ EST**

125, Av. des Sources - 42210 MONTROND LES BAINS  
Tél. 04 77 94 64 74  
[contact@forez-est.com](mailto:contact@forez-est.com)

Le mandant  
Organisateur

**Tampon et signature obligatoires**